

Fiche de modification de statut d'une zone de production (hors pectinidés)

Cette fiche ne correspond qu'à un **seul arrêté préfectoral** prescrivant les mesures de restriction ou d'interdiction de récolte et de commercialisation des coquillages dans une ou plusieurs zones de production, ou bien leur levée totale ou partielle.

DDTM / DDPP :

Références de l'arrêté préfectoral

Joindre l'AP (pdf) avec cette fiche

N° (le cas échéant)

Date de signature (jj/mm/aaaa)

Type de mesures prises :

Référence de l'arrêté modifié ou abrogé (le cas échéant)

N° (le cas échéant)

Date de signature (jj/mm/aaaa)

Contenu des mesures

Motif (cocher le type d'alerte et choisir/préciser la cause)

Alerte microbiologique :

Alerte toxinique :

Alerte chimique :

Autre :

Zone(s) et groupes/espèces de coquillages concernés

Pour chaque zone, noter les **groupes/espèces concernés** (1^{ère} prise de mesures) ou **restant concernés** (modification de mesures existantes). En cas de levée totale des mesures, noter uniquement les zones.

N° des zones(*)	Totalité/partie	Groupes/espèces (G2, G3 moules, G2 sauf coques, tous coquillages ...)
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(*) Pour les alertes toxines, mentionner le n° des zones classées concernées par les mesures, pas les n° des zones marines ou autre référence équivalente

Précisions ou commentaires particuliers

